SION

Question écrite à la municipalité

Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme

a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général ;

b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.

2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.

Dépositaire : Annie Thiessoz Reynard, Les Verts
Date du plénum : mardi, 11 novembre 2026
Sujet : Parkings pour deux roues à la gare

Les parkings pour deux roues de la gare sont très utilisés et il est parfois difficile de trouver une place. D'autre part, il a été constaté des vols ou déprédations au Sud de la gare, ce dernier parking n'étant pas munis de caméras.

1. Est-il envisageable d'augmenter le nombre de places pour les vélos au Nord en prévoyant notamment des places du côté de la Poste ?
2. Comment rendre le parking du Sud plus sûr ? Est-il envisageable d'équiper de caméras ce parking ? Y-aurait-il d'autres solutions ?

Réponse

Le stationnement vélo autour de la gare de Sion est géré et planifié en collaboration avec les CFF. Son taux de remplissage est monitoré de manière régulière afin d'anticiper les développements nécessaires, en fonction également de la place à dispositions et des contraintes liées notamment aux chantiers en cours et à venir sur le bâtiment de la gare.

1. Le nombre de places de stationnement au nord de la gare est conditionné par le phasage des chantiers du bâtiment de la gare. Des négociations sont en cours avec le Comptoir Immobilier, gestionnaire du quartier Cour de Gare, pour donner un accès public à une partie de la vélostation située en contact direct avec la place de la gare. Du côté de la Poste, les contraintes liées aux rayons de giration des bus se sont accentuées avec la mise en œuvre des quais de bus LHand, les véhicules ayant besoin de plus de place de manœuvre pour s'aligner sur les bordures à 22 centimètres. En outre, 2 places d'attente pour des bus ont été ajoutées pour pallier la suppression de 2 places sous le couvert de la gare routière, là aussi en lien avec la réalisation des quais LHand. Les espaces résiduels sont peu nombreux et nécessaires pour assurer une circulation piétonne en dehors des zones de manœuvre des bus. À plus long terme, l'aménagement d'une vélostation dans le passage inférieur de l'Avenue de Tourbillon, dans le cadre du réaménagement de l'avenue de la Gare et de son carrefour avec l'avenue de Tourbillon est en cours d'analyse.

2. S’agissant de la sécurité, des mesures ont été étudiées et seront implémentées ce mois-ci pour renforcer les serrures des portes des vélostations. L’option de la vidéosurveillance a également été étudiée, mais elle se heurte pour l’instant à des obstacles liés à la protection des données.